

Frédéric PETIT

28 mars 2023

Député des Français établis en Allemagne, Europe centrale
et Balkans

Compte rendu

Séminaires citoyens Fin de vie

Janvier - Mars 2023



7ème circonscription des Français de l'étranger

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, la convention citoyenne lancée par Madame la Première Ministre Élisabeth Borne en décembre 2022 et réunissant 185 citoyens doit rendre ses conclusions au gouvernement le 2 avril.

Je salue pleinement cette initiative qui permet à nos concitoyens de s'emparer de ce débat de société au travers de la question qui leur a été posé : "Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?"

Alors que les travaux des participants sont toujours en cours, j'ai souhaité intégrer les Français de ma circonscription à ce processus de démocratie vivante au travers des séminaires citoyens que j'organise chaque année depuis mon élection. Je considère en effet que le point de vue des Français de l'étranger, nourris par des cultures différentes, enrichit le débat mené actuellement sur la fin de vie. J'ai personnellement eu la chance de vivre dans une famille qui parlait sans détour de la mort, mais je mesure le tabou qui s'est instauré dans notre société autour de cette étape de la vie.

À cette occasion, j'ai organisé une première rencontre en ligne le 18 janvier 2023, suivie ensuite de rencontres en circonscription : le 27 février à Berlin, le 28 février à Francfort, le 1er mars à Munich, le 6 mars à Varsovie, le 7 mars à Vienne et le 8 mars à Prague. Dans cette démarche, j'étais accompagné par Catherine Vincent, ancienne journaliste du Monde désormais journaliste indépendante et autrice du livre de témoignages *La Mort à vivre*. Je la remercie vivement d'avoir accepté de partager son expérience et d'avoir pris part aux débats engagés avec vous.

Au total, ce sont près de 200 citoyens qui ont été sensibles à cet appel à réfléchir ensemble et qui nous ont offert leurs témoignages personnels. Voici ce que je retiens de nos échanges.

Frédéric PETIT



Séminaire citoyen de Francfort

Le rôle des soignants et les directives anticipées



L'allongement de notre espérance de vie et les progrès de la médecine ont participé à une « surmédicalisation » de la vieillesse, et une « démedicalisation » de la fin de vie.

Le rôle du médecin tel qu'énoncé dans le serment d'Hippocrate est de soigner ses patients. Cependant, une fois ce rôle rempli mais qu'une maladie est déclarée incurable, son rôle d'accompagnateur de la fin de vie devrait être renforcé.

Le manque d'information générale sur les directives anticipées, leur importance et leur démarche concrète pose question.

Une proposition, qui me semble intéressante, consisterait à proposer à chacune et chacun une consultation systématique au cours de la vie pour s'informer et réfléchir à sa propre vieillesse et à sa propre fin de vie.

Le renforcement des soins palliatifs

Actuellement, deux tiers des personnes qui nécessitent ces soins n'y ont pas recours, faute d'information sur le sujet ou par manque de médecins formés pour les exercer. Ce manque de formation des personnels soignants pourrait aujourd'hui expliquer l'absence d'unités de soins palliatifs dans 26 départements.

Avant de parler de suicide assisté ou d'euthanasie comme des alternatives envisageables ou non dans la loi, le renforcement et la multiplication des soins palliatifs est donc une priorité dans ce débat sur la fin de vie.



Le cadre d'une potentielle dépénalisation de l'aide médicale à mourir



Qu'est-ce qu'impliquerait une dépénalisation de l'euthanasie et du suicide assisté ?

Au-delà des opinions personnelles et parfois intimes sur la question, les débats m'ont permis de dresser certaines « lignes rouges » dans mon travail de législateur dans le cas d'un potentiel projet ou d'une future proposition de loi.

La liberté de chacun doit être préservée. De la même manière que le patient serait libre d'en faire la demande, le médecin doit être libre de pouvoir procéder ou non au suicide assisté ou à l'euthanasie des patients qui le demandent. Une clause de conscience devrait impérativement être prévue dans tout texte de loi sur le sujet.

Il serait également indispensable de tenir compte des cas particuliers : Devrait-on introduire une limite d'âge ? Les troubles psychiatriques et psychologiques entreraient-ils dans le champ d'une possible loi ? Qu'en serait-il des personnes sous tutelle ? Ce sont autant de questions de cadre sur lesquelles nous devons être vigilants si une loi devait être discutée.

Les spécificités de la fin de vie pour ma circonscription

Au cours de ces six dates, nous avons parcouru quatre législations. L'Autriche et l'Allemagne ont dépénalisé l'accès au suicide assisté en définissant ce droit comme fondamental, là où la République Tchèque et la Pologne criminalisent tout recours à une aide médicale à mourir.

Un point historique intéressant, quant à l'Allemagne : des dérives ont déjà existé sous le régime nazi qui avait élevé l'euthanasie au rang d'arme du pouvoir. Le poids de l'Histoire a donc nécessairement une emprise sur ce débat.

La Suisse a dépénalisé le suicide assisté depuis 1941 ; la Belgique et les Pays-Bas également depuis vingt ans, de même que l'euthanasie. Comment interpréter ces différences avec la France alors qu'il ne semble pas exister de différence majeure entre nos cultures ?



Ainsi, même si aucun projet de loi n'est actuellement à l'étude, cette expérience à la rencontre des citoyens de la 7ème circonscription des Français de l'étranger a, une nouvelle fois, été très éclairante. Nos échanges ont permis de faire avancer ma réflexion. Soyez sûr de mon suivi attentif des conclusions de la convention citoyenne sur la fin de vie. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont pris part aux échanges pour contribuer à faire vivre la démocratie.

Frédéric Petit

Député des Français établis en Allemagne, Europe centrale et Balkans
frederic-petit.eu – frederic.petit@assemblee-nationale.fr

